

**AVIS AUX PORTEURS**

**Objet : Changement de dénomination du fonds UFF ALLOCATION PRUDENCE et modification de la stratégie d'investissement**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds UFF ALLOCATION PRUDENCE géré par Myria Asset Management nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons que Myria Asset Management a décidé de procéder au changement de dénomination de votre fonds qui deviendra UFF OBLIGATIONS PRUDENCE.

Par ailleurs, il a été décidé de modifier la stratégie d'investissement de votre fonds comme suit :

Modification de l'exposition du FCP aux actions : elle sera désormais de 0% au lieu de 10% maximum.

Ces modifications ne constituent pas une mutation et ne requièrent pas un agrément AMF.

Ces modifications interviendront le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Les autres caractéristiques de votre fonds demeurent inchangées. Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part et n'a aucun impact sur votre fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

La documentation règlementaire du fonds actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet [www.myria-am.com](http://www.myria-am.com) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Myria Asset Management